

Le Premier Ministre

- 7 8 4 / 2 6 SG

Paris, le

11 AOUT 2026

chère

Madame la Députée,

L'intensification des effets du changement climatique expose désormais notre pays à des saisons de feux de forêt d'une ampleur inédite. L'année 2026 est d'ores-et-déjà marquée par une saison particulièrement intense, caractérisée par des conditions météorologiques exceptionnelles, une simultanéité de foyers majeurs sur plusieurs territoires et un nombre d'hectares parcourus par le feu inédit depuis plusieurs décennies. Les dégâts touchant les bâtiments ne sont pas non plus comparables aux repères classiques.

Grâce à la mobilisation des sapeurs-pompiers, de la brigade des militaires de la sécurité civile, des personnels de l'État, des collectivités territoriales, des associations agréées de sécurité civile, des forces de sécurité intérieure ainsi que de nos partenaires européens dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union, notre pays a pu faire face à des situations d'une intensité remarquable. Je tiens à saluer cet engagement, qui illustre la robustesse de notre modèle de sécurité civile tout en mettant en évidence la nécessité de poursuivre son adaptation face à des risques naturels appelés à s'aggraver.

Ainsi, cette saison particulièrement difficile ne doit pas être regardée comme ayant un caractère exceptionnel, mais bien comme la préfiguration du contrat opérationnel auquel il convient de se préparer dans les années futures, en définissant une stratégie reposant sur l'anticipation, la prévention, la préparation, la lutte et le relèvement.

Cette exigence est au cœur des travaux engagés par le Gouvernement à la suite du Beauvau de la sécurité civile. Pendant un an, cette démarche de concertation a permis de réunir l'ensemble des acteurs de la sécurité civile autour d'un objectif commun : bâtir un modèle plus résilient et adapté aux défis auxquels notre pays est confronté. Les conclusions de cette concertation ont suscité des attentes fortes auxquelles le Gouvernement souhaite apporter une traduction concrète. C'est dans cette perspective qu'a été préparé un projet de loi de modernisation de la sécurité civile, destiné à mettre en œuvre les propositions de nature législative issues de la concertation.

Je souhaite que vous puissiez contribuer à ces travaux législatifs en conduisant une mission ayant pour objectif de faire émerger de nouvelles dispositions visant à compléter ce projet de loi dans sa dimension « feux de forêt ». Plus concrètement, sur la base notamment du retour d'expérience des feux d'importance de cette saison 2026, cette mission permettrait de l'enrichir avec un nombre raisonnable d'articles et quelques mesures fortes dans un titre dédié à « l'anticipation, la prévention, la préparation, la lutte et le relèvement face au risque de feux de végétation et notamment les feux de forêts ».

.../...

Madame Sophie PANTEL
Députée
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 PARIS

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de M. Laurent NUÑEZ, ministre de l'intérieur, de Mme Monique BARBUT, ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, et de Mme Annie GENEVARD, ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire. Pour réaliser cette mission, vous bénéficierez de l'appui d'un inspecteur de l'Inspection générale de l'administration, rapporteur de vos travaux. Vous réaliserez cette mission en collaboration avec Mme Françoise DUMONT, M. Pascal MARTIN, M. Olivier BITZ, sénateurs, M. Jean-Louis THIERIOT, M. Didier LEMAIRE et Mme Sophie PANONACLE, députés.

À partir des enseignements tirés des récents incendies, des retours d'expérience des acteurs de terrain et des travaux déjà conduits sur ce sujet, vous identifierez les évolutions du cadre législatif qui permettraient de mieux prévenir les départs de feu, d'améliorer la protection des populations, de garantir une meilleure résilience des territoires et de mieux responsabiliser l'ensemble des acteurs.

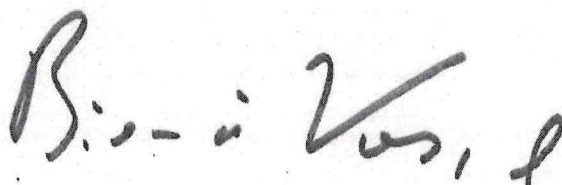
Vos propositions devront pouvoir être directement mobilisées dans le cadre du projet de loi actuellement élaboré par le Gouvernement. Je vous demande donc de privilégier des recommandations opérationnelles, immédiatement applicables et juridiquement sécurisées. Je souhaite qu'elles soient accompagnées d'une proposition de rédaction des dispositions correspondantes ainsi que d'une évaluation de leur impact juridique, financier et opérationnel.

Pour mener vos travaux, vous pourrez utilement associer les directions métiers du ministère de l'Intérieur, du ministère de la transition écologique et du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire ainsi que les acteurs territoriaux ayant été impactés par les feux au cours du mois de juillet.

Vous veillerez à élaborer vos propositions dans le respect des règles d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité qui s'imposent au titre de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et à m'informer des éventuelles mesures prises à cet effet.

Sans remettre en cause les étapes de consultation à venir des acteurs de la sécurité civile sur les titres du projet de loi qui ont déjà fait l'objet de réunions interministérielles, je souhaiterais que les conclusions de votre mission me soient adressées avant le lundi 21 septembre 2026 afin qu'elles puissent utilement nourrir les derniers arbitrages du Gouvernement et les travaux à venir du Parlement, y compris ceux relatifs au projet de loi de finances pour 2027.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes respectueux hommages.

Bien à Vous, 

Sébastien LECORNU

